



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**PRÉFECTURE DE L'OISE**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

## **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**COMMUNES DE CHEVINCOURT, CAMBRONNES LÈS RIBÉCOURT, CANNECTANCOURT, ELINCOURT SAINTE MARGUERITE, MACHEMONT, MARETZ SUR MATZ, MAREUIL LAMOTTE, MARGNY SUR MATZ, MÉLICOCQ, RIBÉCOURT DRESLINCOURT, THIESCOURT ET VANDÉLICOURT**

Par arrêté préfectoral du 14 décembre 2012, est prescrite l'ouverture d'une enquête concernant la demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société Antrope en vue de modifier les conditions de remise en état de la carrière située sur le territoire communal de Chevincourt

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette Décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

L'enquête se déroulera pendant 32 jours du 16 janvier au 16 février 2013.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la mairie de Chevincourt siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Chevincourt, siège de l'enquête publique et/ou adresser toute correspondance à M Pierre DENDIEVEL, commissaire enquêteur.

Celui-ci assurera des permanences à la mairie de Chevincourt, pour recevoir les observations écrites et orales du public aux jours et heures suivants :

- mercredi 16 janvier 2013, de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 25 janvier 2013, de 16 heures à 19 heures,
- mercredi 30 janvier 2013, de 16 heures à 19 heures,
- samedi 9 février 2013, de 9 heures à 12 heures,
- samedi 16 février 2013, de 9 heures à 12 heures,

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Chevincourt et dans les mairies des communes concernées, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).